

La conservation et la protection de l'environnement marin et de ses ressources au Canada

Pour un pays comme le Canada, qui a le plus long littoral au monde et dont une partie appréciable de l'économie est axée sur les trois océans qui l'entourent - l'Atlantique, le Pacifique et l'Arctique -, il est vital de s'intéresser à l'environnement marin. Le Canada se doit également de maintenir cet environnement en bon état, y compris en favorisant une activité économique écologiquement rationnelle. De nos jours, toutefois, l'environnement marin de la planète et ses ressources sont soumis à des pressions croissantes. Le rétablissement de la santé de nos océans, un objectif d'Action 21, exige un effort international basé sur l'action et la coopération.

Selon le Cadre pour la qualité du milieu marin au Canada: «La qualité de l'environnement marin a une importance locale, régionale, nationale et internationale et elle est essentielle pour le développement durable des ressources marines.»

Sur le plan international, le Canada fait preuve de beaucoup de leadership dans tout ce qui touche l'environnement marin et il s'efforce d'appliquer les recommandations du chapitre 17 d'Action 21, qui porte sur les océans. Le Canada joue, depuis 1985, un rôle actif dans l'élaboration d'une stratégie globale face à la pollution marine d'origine terrestre. Du 6 au 10 juin 1994, à Montréal, le Canada a été l'hôte d'une réunion d'experts sur les *Lignes directrices de Montréal (1985)*, sous les auspices du PNUE, où l'on a préparé les grandes lignes d'un programme d'action visant à prévenir la pollution de l'environnement marin d'origine tellurique.


Étant donné les pressions croissantes qui s'exercent sur l'environnement marin arctique, le Canada est responsable avec la Norvège d'un groupe de travail multinational sur la protection de l'environnement marin arctique (PEMA), dans le cadre de la Stratégie pour l'environnement arctique. Mis sur pied lors de la réunion des ministres qui a eu lieu à Nuuk (Groenland), en 1993, le groupe de travail est chargé de coordonner les programmes nationaux visant à réduire la pollution marine d'origine terrestre (responsabilité du Canada) et d'origine marine (responsabilité de la Norvège). Dans une première étape, le PEMA fera l'inventaire de toutes les grandes sources de pollution de l'environnement marin arctique et déterminera si les instruments juridiques et politiques actuels protègent adéquatement cet environnement.

«La qualité de l'environnement marin a une importance locale, régionale, nationale et internationale et elle est essentielle pour le développement durable des ressources marines.»

En outre, le Canada collabore étroitement avec d'autres nations maritimes pour trouver une solution à la crise environnementale mondiale qui frappe les pêches et qui est causée par la surpêche des ressources de notre «héritage collectif». La crise des pêches dans l'Atlantique ayant agi comme catalyseur, le Canada travaille de concert avec ces pays, par l'entremise de l'ONU, en vue d'élaborer un ensemble pratique et efficace de règles pour la gestion de la pêche hauturière des

stocks chevauchants et des grands migrateurs. L'objectif est de trouver une solution juridiquement contraignante qui permettrait d'appliquer des mesures efficaces de conservation et de gestion, de surveiller et de contrôler la pêche hauturière et de régler les différends au moyen de décisions exécutoires.

Sur la côte du Pacifique, le Canada continue d'exercer des pressions en matière de conservation et d'équité en vertu du Traité sur le saumon du Pacifique, qui a été ratifié par le Canada et les États-Unis en 1985. Depuis que le traité est en vigueur, les interceptions canadiennes de saumons provenant des États-Unis ont diminué régulièrement, alors que les interceptions américaines de saumons provenant du Canada sont montées à des niveaux records, tout particulièrement en Alaska. Les deux pays sont au courant de la situation, mais les progrès réalisés dans l'application du principe d'équité sont minces comparés à ceux réalisés dans la mise en oeuvre de mesures de conservation efficaces. L'application du principe d'équité faciliterait l'établissement de régimes de pêche à long terme et permettrait aux deux pays de réaliser le potentiel de production du saumon du Pacifique.

Le Canada s'emploie à fond, tant à l'échelle internationale qu'à l'échelle nationale, à conserver, à protéger et à restaurer l'environnement marin et ses ressources. Le potentiel des ressources qui constituent notre héritage collectif est énorme. Le défi consiste à réaliser ce potentiel de manière à atteindre les objectifs environnementaux, socio-économiques et en matière de gestion des ressources. 



La protection du milieu marin fragile de l'Arctique


Reconnaissant la nécessité de protéger les fragiles écosystèmes de l'Arctique, des représentants du Canada et de sept autres pays circumpolaires (Danemark, Finlande, Islande, Norvège, Russie, Suède et États-Unis) se sont rencontrés en 1991 à Rovaniemi, en Finlande, et ont adopté la Stratégie de protection de l'environnement arctique (SPEA). Trois organisations autochtones ont également participé à l'élaboration de la SPEA, compte tenu des relations particulières qu'entretiennent les peuples indigènes avec l'environnement arctique. Il s'agit de la Conférence circumpolaire inuit, du Saami Council et de l'Association russe des peuples nordiques. Les ministres responsables de la SPEA se sont réunis à Nuuk, au Groenland, en 1993; une troisième rencontre se tiendra en 1995 ou en 1996 au Canada.

Dans le cadre de la SPEA, des groupes de travail examinent les problèmes environnementaux d'origine

atmosphérique, hydrique et terrestre, ainsi que la prévention d'urgence. Un autre groupe de travail a récemment été créé afin d'étudier le développement durable, notamment l'utilisation durable des ressources renouvelables par les peuples indigènes de l'Arctique.

Le groupe de travail le plus récent, chargé de la protection du milieu marin arctique (PMMA), s'est réuni pour la première fois à Oslo, en Norvège, en mai 1994, pour établir son plan de travail. Y participaient des délégués des huit pays circumpolaires, des observateurs de trois organisations autochtones ainsi que des représentants d'autres groupes de travail de la SPEA. Au cours des deux prochaines années, le groupe de travail sur la PMMA entreprendra des travaux sur les sources de pollution océanique d'origine marine, qui seront dirigés par la Norvège, et des études sur les sources de pollution marine d'origine terrestre, sous la direction du Canada. Il tentera de localiser

et de recueillir de l'information sur toutes les principales sources de pollution du milieu marin arctique et il évaluera l'efficacité des textes juridiques et des lignes directrices adoptés aux niveaux national et multinational en vue d'assurer la protection du milieu marin.


Conformément au «principe des mesures de précaution» largement approuvé par la Déclaration de Rio, il fera des recommandations aux ministres chargés de la SPEA concernant la nécessité de recourir à d'autres mesures pour protéger le milieu marin. 

Test de brûlage au large de Terre-Neuve

Au cours des dernières années, les dommages causés à l'environnement par les déversements d'hydrocarbures, comme celui de l'*Exxon Valdez* en 1989, ont fait ressortir la nécessité de mettre au point des techniques pour atténuer les effets de ce type de catastrophe écologique sur les ressources marines.

Le 12 août 1993, un consortium de plus de 25 organismes canadiens et américains, dont l'*Environmental Protection Agency* des États-Unis, a réalisé avec succès un test de brûlage au large de l'île de Terre-Neuve. Ce test comprenait deux déversements d'environ 50 tonnes d'hydrocarbures dans un secteur entouré d'un barrage ignifuge.

Dans chaque cas, on a surveillé les émissions et certains paramètres physiques. Il s'agissait de la plus vaste expérience de ce genre jamais entreprise dans le monde : 20 navires, sept aéronefs et 230 personnes ont participé à l'opération en mer.

L'essai a permis de tirer plusieurs conclusions, en particulier que le brûlage en mer est un moyen réalisable et pratique de contrôler les déversements d'hydrocarbures. Le comportement et le devenir des constituants des hydrocarbures et des émissions produites par le feu, qui ne sont pas encore bien compris, pourraient faire l'objet d'expériences ultérieures. 


2 Sources de pollution marine d'origine terrestre

Les écosystèmes côtiers de la planète, où séjournent 90 p. 100 des organismes marins pendant des étapes critiques de leur cycle de vie, sont perturbés par les activités humaines un peu partout dans le monde et se dégradent dans maintes régions. Tout le monde reconnaît que, si aucune mesure n'est prise pour lutter efficacement contre la pollution d'origine terrestre, le milieu marin continuera de se détériorer.

Le Canada croit fermement à une approche concertée dans l'analyse de cette question et à la nécessité d'attirer l'attention de la communauté internationale sur les polluants responsables de la dégradation du milieu marin. Le Canada, qui participe depuis longtemps à l'élaboration d'ententes internationales concernant les ressources marines, a été l'hôte, en 1985, de la séance finale de négociation, entreprise sous les auspices du PNUE, des *Lignes directrices de Montréal* pour la protection du milieu marin contre la pollution d'origine tellurique. Il a également accueilli récemment une réunion d'experts en vue

de la mise à jour des lignes directrices de 1985.

Ces lignes directrices ont été établies pour aider les gouvernements à prévenir, à réduire et à limiter la pollution marine d'origine terrestre. Combinées aux ententes internationales, elles constituent un vaste cadre de travail pour l'élaboration d'ententes régionales, lorsque celles-ci sont inexistantes, et pour la préparation à long terme d'une convention mondiale sur les sources de pollution marine d'origine terrestre. Les lignes directrices contiennent une liste complète des dispositions essentielles plutôt qu'une entente type adaptée aux besoins de régions particulières.

Récemment (du 6 au 10 juin 1994), un groupe d'experts s'est réuni à Montréal afin de revoir et de mettre à jour les lignes directrices et de formuler un plan d'action international. Quelque 150 délégués venant du monde entier ont assisté à la rencontre, dont des représentants de gouvernements, d'organismes internationaux et d'organisations internationales non gouvernementales. 

Le Canada prend des mesures pour mettre fin à la surpêche étrangère

Depuis les débuts de la colonisation, les habitants de la côte canadienne de l'Atlantique ont toujours été tributaires de la mer pour leur subsistance. Or, ce mode de vie est aujourd'hui compromis. En effet, depuis le milieu des années 1960, les stocks de poissons de l'Atlantique nord-ouest ont considérablement décliné. À l'heure actuelle, la morue n'est pratiquement plus pêchée au Canada. L'interdiction de pêcher traditionnellement à la ligne et à l'hameçon a même été promulguée à des fins de conservation.

En 1977, le Canada a délimité une zone de pêche exclusive de 200 milles et imposé des restrictions sévères à la pêche qui y est pratiquée. Toutefois, cette région n'englobe pas la totalité de la plateforme continentale du Grand Banc, qui s'étend au large de la partie sud-est de Terre-Neuve. Environ 10 p. 100 du Banc, soit le Nez et la Queue, se trouve en dehors de la zone de 200 milles. La protection des importants stocks de poissons à l'extérieur de cette zone est placée sous la responsabilité de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO). Le total admissible des captures et diverses mesures de conservation sont établies en collaboration par l'OPANO et ses 15 États membres.

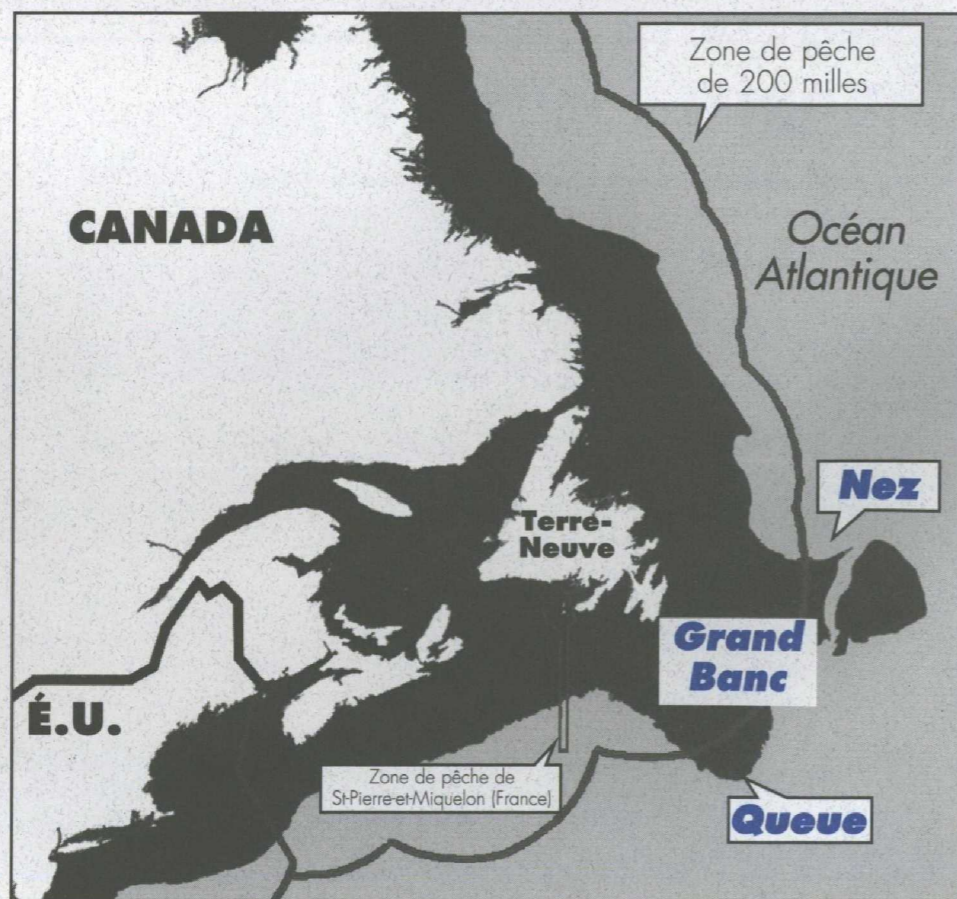
Toutefois, la survie des stocks de poissons du Nez et de la Queue est toujours gravement menacée. La pêche pratiquée par les bateaux apatrides et par les bateaux battant des pavillons de complaisance, immatriculés dans des pays qui n'imposent aucune restriction sur la pêche, est menée sans égard à la conservation de la ressource. Ces bateaux vont pêcher dans des zones réglementées par l'OPANO, où les stocks de poissons font l'objet de moratoires. Les poissons pêchés sont souvent trop jeunes pour se

reproduire. Ces activités mettent en péril tout espoir de rétablissement de cette précieuse source de protéines. Afin de mettre fin à ce type d'exploitation, les députés canadiens ont unanimement approuvé en mai 1994 une loi qui permet au Canada de prendre des mesures pour protéger les importants stocks de poissons de haute mer qui chevauchent la limite de 200 milles du Canada.

La loi confère au gouvernement du Canada le pouvoir d'adopter un règlement pour protéger les stocks de poissons de haute mer à l'intérieur de la zone de 200 milles et dans les secteurs adjacents situés au-delà de cette zone. Le règlement contient une liste des stocks de poissons qui seront protégés, établit des mesures de conservation et de gestion, et définit les classes de bateaux étrangers visées par ces mesures, notamment les bateaux

apatrides, les bateaux non autorisés à battre le pavillon d'un État et les bateaux battant des pavillons de complaisance. La loi prévoit également l'arraisonnement des bateaux et précise la procédure à suivre pour s'assurer que l'arraisonnement est fait de façon juste et responsable.

Le gouvernement canadien reconnaît qu'il a des responsabilités et que le Canada ne peut se soustraire à ses propres obligations internationales en matière de gestion des pêches. À cette fin, le ministre canadien des Pêches et des Océans a récemment notifié tous les pêcheurs canadiens d'espadon (palangriers) et de thon rouge des règles qui s'appliquent à la pêche en haute mer dans les eaux canadiennes, les avertissant que le gouvernement ne tolérera plus la pêche non contrôlée pratiquée en haute mer par des bateaux canadiens.



Examen environnemental de l'Uruguay Round

Le 15 avril 1994, le Canada s'est joint à quelque 120 pays pour la signature de l'Acte final des négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round. Cette journée a également été marquée par la publication de l'examen environnemental fédéral de l'Accord, qui indique comment les résultats de l'Uruguay Round sont compatibles avec l'engagement pris par le Canada en matière de protection de l'environnement et de développement durable. L'examen conclut que bon nombre d'ententes signées dans le cadre de l'Accord auront un certain impact positif sur l'environnement canadien. Conformément à l'Accord final, un Comité du commerce et de l'environnement a été créé au sein de la nouvelle Organisation mondiale du commerce; il a pour mandat de se pencher sur les questions liées au commerce et à l'environnement.

Le Secrétariat de l'Accord Nord-Américain de coopération environnementale

L'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement, signé par le Canada, les États-Unis et le Mexique dans le cadre de l'ALÉNA, prévoit le renforcement de la coopération en matière d'environnement en Amérique du Nord, la promotion du développement durable à l'échelle du continent et l'application plus stricte des lois environnementales de chaque pays. L'entente établit une Commission de coopération environnementale, composée d'un Conseil (constitué de représentants de niveau ministériel), d'un Secrétariat central tripartite et d'un comité consultatif public mixte (CCPM). Le Secrétariat sera situé à Montréal. D'ici à ce qu'il soit opérationnel, les demandes devraient être adressées à :

M. Gilles Lamoureux
10, rue Wellington
Hull (Québec)
K1A 0H3
Téléphone : (819) 953-9416
Télécopieur : (819) 953-2115

La Commission du Développement durable: Deuxième session, mai 1994

par John Fraser CP, cr, ambassadeur du Canada pour l'environnement

L'Assemblée générale des Nations Unies a créé, en 1992, la Commission du développement durable (CDD) pour examiner et suivre les résultats de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), et pour faciliter l'application du développement durable à l'échelle de la planète. La deuxième session de la Conférence, qui a eu lieu du 18 au 27 mai 1994, a été présidée par Klaus Töpfer, ministre de l'environnement de l'Allemagne. Alors que la première session de la CDD traitait principalement de questions d'organisation, au cours de la deuxième session, les membres ont eu l'occasion, pour la première fois, de discuter exclusivement de questions de fond. Conformément au programme pluriannuel de la CDD, on y a abordé les questions sectorielles suivantes : la santé, l'eau douce, les établissements humains, les produits chimiques toxiques, les déchets dangereux et les déchets radioactifs.

Les priorités du Canada étaient de définir clairement le rôle de la CDD comme tribune politique de haut niveau, catalyseur de l'action et coordonnatrice du développement durable au sein de l'ONU; de simplifier les rapports nationaux présentés chaque année à la CDD; de mettre l'accent sur la valeur des plans nationaux en matière de développement durable; de provoquer un consensus sur la nécessité d'élaborer des indicateurs normalisés en matière de développement durable afin de mesurer les progrès réalisés dans la mise en oeuvre d'Action 21; et de bien préparer l'examen des forêts de 1995.

La session s'est terminée avec un débat de haut niveau qui a duré deux jours et auquel ont participé 37 ministres des 53 pays membres de la CDD. Dans le cadre de ce débat, Sheila Copps, vice-première ministre et ministre de l'Environnement, agissant à titre de chef de la délégation canadienne, a présidé en soirée un colloque sur les femmes et le développement durable.

Au cours du débat, les ministres ont souligné qu'il fallait que la CDD soit très visible sur le plan politique afin de se révéler un catalyseur efficace du développement durable, et que des ministres responsables du développement, de la planification et des finances soient présents aux réunions futures, tant aux sessions proprement dites qu'aux réunions tenues dans l'intervalle.

Il a été décidé que la CDD créerait deux groupes de travail intersessionnels, l'un sur les finances et l'autre sur le transfert des technologies et les thèmes sectoriels de la session de 1995, soit les terres, le déboisement, la désertification, la mise en valeur des montagnes, l'agriculture et le développement rural, la biodiversité ainsi que les progrès réalisés en ce qui concerne les principes se rapportant aux forêts et aux conventions sur la biodiversité et la désertification. On a également convenu que le ministre Töpfer, après consultation avec ses collègues du Bureau de la CDD, examinerait les programmes touchant les forêts (parrainés par divers pays), y compris le Groupe de travail Canada-Malaisie sur les forêts mondiales, afin de les coordonner pour la session de 1995.

Au cours des mois qui vont suivre, nous travaillerons au Canada, et en collaboration avec nos collègues membres de la CDD, sur les priorités canadiennes concernant la CDD et sa prochaine session, qui aura lieu en avril 1995. La deuxième session nous a rappelé, à mes collègues à New York et à moi, que, si des progrès ont été réalisés, il reste encore beaucoup à faire pour que le développement durable devienne une réalité. La mission est loin d'être accomplie.

Étude des polluants toxiques Le Canada et la Russie mettent sur pied un réseau de surveillance dans l'Arctique

En coopération avec l'Institut russe de climatologie et d'écologie mondiale, le Canada a mis sur pied une station de surveillance des aérocontaminants toxiques. Cette station, qui est située à l'embouchure de la Lena (73 °N, 127 °E) en Sibérie, dans le nord de la Russie, fait partie d'un réseau de surveillance arctique qui comprend trois autres stations établies dans le nord du Canada. On y mesure la concentration des aérocontaminants toxiques présents dans la région afin de déterminer l'étendue et la gravité de la pollution dans l'Arctique ainsi que le trajet emprunté par les polluants. L'information obtenue aidera à expliquer la présence de composés synthétiques, tels que les polluants industriels, les pesticides et les métaux toxiques, dans les régions nordiques éloignées de leurs lieux de fabrication et d'utilisation. Des études récentes faites au Canada

substances polluantes contenues dans les aliments produits dans les régions considérées atteignent des niveaux inquiétants pour la santé humaine. Toutefois, malgré ces effets nocifs, on conseille toujours à la population locale de consommer ces produits en raison de la valeur nutritive des aliments frais.

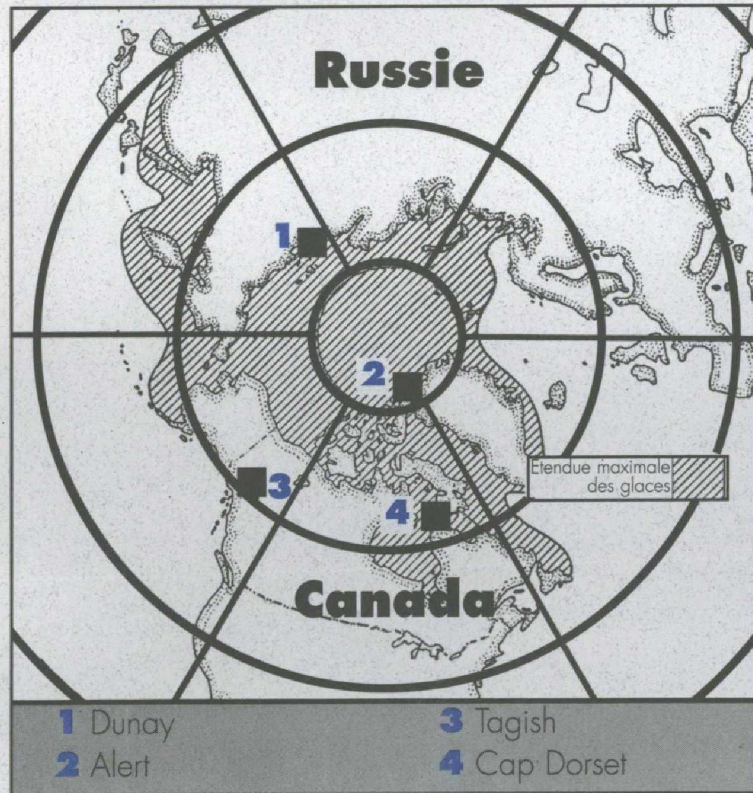
Selon une étude effectuée en 1992 dans l'île Broughton (une partie de l'île Baffin):

- les apports quotidiens de toxaphène, un pesticide organique persistant qui n'a jamais été utilisé régulièrement au Canada, sont supérieurs aux maxima acceptables par Santé et Bien-être social Canada chez 11,6 p. 100 des femmes et 22,5 p. 100 des hommes; et
- la concentration de BPC dans le sang de 63 p. 100 des enfants et 30 p. 100 des femmes en âge de procréer était supérieure au maximum

jugé acceptable par Santé et Bien-être social Canada.

Les données recueillies par les stations canadiennes et russe permettront de retracer les polluants atmosphériques et de suivre leur évolution à mesure qu'ils franchissent la côte russe, passent au-dessus de l'Océan Arctique et atteignent l'Arctique canadien. La surveil-

lance est assurée en permanence depuis plus d'un an et l'analyse des échantillons est en cours.



1 Dunay 3 Tagish
2 Alert 4 Cap Dorset

ont révélé que la concentration des polluants organiques persistants augmente au fur et à mesure que l'on remonte la chaîne alimentaire. Les



Conférence internationale sur la population et le développement

Nous sommes tous des citoyens d'une communauté mondiale interdépendante; nos activités quotidiennes sont donc inextricablement liées aux changements démographiques, à l'utilisation des ressources naturelles, à l'environnement et au développement économique et social.

Du 5 au 13 septembre 1994, la ville du Caire accueillera la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD). Cette conférence reprendra les politiques mises de l'avant à la Conférence sur l'environnement et le développement (Rio de Janeiro, 1992) et à la Conférence sur les droits de la personne (Vienne, 1993), et préparera le Sommet mondial sur le développement social et la Conférence sur les femmes, qui auront lieu en 1995 à Copenhague et Beijing respectivement.


Deux des principaux objectifs environnementaux de la CIPD sont :


- de veiller à ce que des considérations démographiques et environnementales ainsi que des facteurs d'élimination de la pauvreté soient intégrés dans les politiques, plans et programmes portant sur le développement durable;
- de réduire les habitudes de consommation non durables et d'atténuer les effets négatifs des facteurs démographiques sur l'environnement.


On prévoit que jusqu'à 17 000 personnes participeront à la conférence, y compris des représentants d'un millier d'organisations non gouvernementales.





Données et statistiques

 Le Canada est un pays maritime. Il possède le plus long littoral au monde (243 789 km, îles comprises), la deuxième plate-forme continentale en importance (3,7 millions de km²) et une zone hauturière totale de plus de 6,5 millions de km².

 En général, la productivité biologique et la diversité spécifique sont moins grandes dans les eaux arctiques que dans les mers australes; toutefois, des zones d'eau libre très productives, appelées *polynies*, constituent des oasis polaires pour les cétacés hivernants, les phoques, les ours blancs et les oiseaux de mer. Au printemps, la prolifération du phytoplancton attire plusieurs espèces de mammifères marins, d'oiseaux et de poissons.

 Les bassins océaniques et les zones adjacentes couvrent environ 361 millions de km², soit 71 p. 100 de la surface du globe.

 Les plus fortes marées du monde, d'une amplitude pouvant atteindre de 15 à 16 mètres, se produisent dans la baie de Fundy, entre la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, où l'énergie marémotrice a été exploitée dès le XVII^e siècle.

 Outre qu'ils recèlent des richesses naturelles dont sont tributaires notre économie et notre société, les océans qui bordent le Canada jouent un rôle de premier plan dans le transport maritime. Ils renferment également des sources d'énergie et de ressources minérales non renouvelables, constituent des aires naturelles exceptionnelles pour la faune et sont utilisés à des fins récréatives.

Source : *The Times Atlas and Encyclopaedia of the Sea*

PRIORITÉS MONDIALES

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
125, Promenade Sussex
Ottawa, Ontario
K1A 0G2
Canada

Au Canada, vous pouvez commander des copies supplémentaires de PRIORITÉS
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, au (613) 944-4000 ou au numé
À l'étranger, communiquez avec la mission canadienne la plus proch
Cette publication est aussi disponible en anglais sous le titre GLOBAL AG